

Compte rendu de la réunion du 4 janvier 2019

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Daniel FERTIN, Cédric LEVEAUX, Olivier MARIVAN, Jean-Baptiste PEYRAUD, Michel SZELAG

Membre absent excusé

David LAHAYE

Membre absent

Vincent HOUAT

La commission présente ses meilleurs vœux pour 2019 à tous les joueurs, dirigeants et arbitres

Avant de débiter la réunion, la commission d'application des règlements doit statuer sur la décision prise par l'arbitre de la rencontre Piedalloues 1/Saint-Martin Loisirs 2 du 21/10/18 d'arrêter le match à la 47ème minute suite à 2 avertissements donnés à l'équipe de Saint-Martin Loisirs 2. Les membres de la commission jugent que l'arbitre a commis une faute technique en arrêtant ce match et décident :

↳ match à rejouer le 10/03/19 avec arbitre officiel et les avertissements reçus au cours du match du 21/10/18 sont confirmés. Peuvent participer à cette rencontre les joueurs inscrits sur la feuille de match du 21/10/18 ainsi que les autres joueurs des listes concernées (équipe 1 pour Piedalloues et équipe 2 pour Saint-Martin Loisirs)

De plus, l'arbitre est suspendu de toutes fonctions officielles, à titre conservatoire, jusqu'à son audition par la commission et les joueurs de Saint-Martin Loisirs 2, désignés ci-après, sont sanctionnés en raison de leur comportement au cours de la rencontre :

- Ludovic MACQUET (licence 96565996) : suspendu le 27/01/19 et le 10/03/19
- Kévin OSSOLA (licence 96565995) : suspendu le 27/01/19 et le 10/03/19
- Fabien LASNIER (licence 96561194) : suspendu le 27/01/19, le 03/02/19 et le 10/03/19

En cas de report de match, la sanction suit le report

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception du présent compte-rendu

Point sur le championnat

Journée de rattrapage du 16 décembre 2018	
Carton jaune (amende de 3 €)	Pierre PARDOENS (Domats) Mehdi AYED (Laroche 2)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Augy et Val-de-Mercy (feuillet bleu) Rosoy 1 et Véron (feuillet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Maxime BOUREAU (Villeblevin)

En raison d'une suspension de 2 ans, infligée par la FFF le 31 mai 2018 à 2 joueurs licenciés cette saison au club de Saint-Valérien, les matches auxquels ils ont participé sont déclarés perdus 3-0 et 0 pt :

- match du 07/10/18 Fontaine-la-Gaillarde / Saint-Valérien
- match du 14/10/18 Saint-Valérien / Champignelles
- match du 21/10/18 Saint-Valérien / Cléry
- match du 28/10/18 Saint-Valérien / Noé 2
- match du 01/11/18 Saint-Valérien / Villeneuve-sur-Yonne
- match du 11/11/18 Saint-Valérien / Senan FC
- match du 18/11/18 Villeblevin / Saint-Valérien

Reports de matches

13 janvier 2019

Piedalloues 1 / Saint-Julien-du-Sault - Fontaine-la-Gaillarde / Cléry

24 février 2019

Saint-Martin Loisirs 2 / Avicenne (Coupe Challenge)

Neuvy-Sautour / Saint-Martin Loisirs 1 (Coupe Challenge)

Piedalloues 1 / Laroche 2 (Coupe Consolante)

10 mars 2019

Augy / Technip FMC - Piedalloues 1 / Saint-Martin Loisirs 2

31 mars 2019

Saint-Martin Loisirs 1 / Mailly-la-Ville - Les Bréandes / Neuvy-Sautour

Gisy-Champigny / Noé 1

21 avril 2019

Saint-Martin Loisirs 2 / Villeroy - ASOFA / Gisy-Champigny

Tournois en salle

Ils se dérouleront le 20 janvier 2019 au complexe sportif Serge Mésonès (avenue de la Résistance) à Auxerre et au complexe sportif Roger Treillé à Paron (rue de Saint-Bond).

Liste des équipes pour le tournoi d'Auxerre : Piedalloues 1 et 2, Brichères 1 et 2, ASOF Aubeois, Beine, Champs-sur-Yonne

Liste des équipes pour le tournoi de Paron : Pont-sur-Yonne, Noé 1, Noé 2, Technip FMC, Saint-Martin Loisirs 1, Saint-Martin Loisirs 2, Véron, Villeroy, Saint-Valérien

Les équipes doivent se présenter dès 8h30 afin de compléter leur fiche de composition avec les noms et n° de licence des joueurs. Le 1er match débutera à 9 h. **Le port de protège-tibias est obligatoire.** Une restauration sera mise à disposition.

Arbitrage : Cette journée sera comptabilisée au titre des 5 matches à officier durant la saison pour les arbitres officiels présents la journée complète.

Les membres de la commission devront être présents sur les sites dès 7h30.

Répartition des tâches		
	Site d'Auxerre (responsable José VIÉ)	Site de Paron (responsable Raymond THILLOU)
Table de marque	José VIÉ Christophe BONY	Raymond THILLOU Michel SZELAG
Buvette et restauration	Jean-Baptiste PEYRAUD Olivier MARIVAN Vincent HOUAT	Jean-Paul ANDRÉ Marie-Claude MOREAU David LAHAYE
Responsable de caisse	Jacky HERVOUET	Eric MASSÉ

Questions diverses

➤ La commission fait appel à candidature pour accueillir les clubs lors de la réunion annuelle du vendredi 28 juin 2019.

➤ La commission présente ses condoléances à la famille de Magali DUWELZ, présidente du club de Saint-Martin Loisirs, ainsi qu'à tous les membres du club.

Date de la prochaine réunion vendredi 22 février 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU